

(13 JUILLET)

Fête nationale (P.12)



Pour la deuxième année, la Commune vous propose un Pique-nique Républicain au Centre polyvalent d'Yvette.

Le principe est le suivant : chaque famille participante apporte un plat au moins (tarte salée, salade, fromage, dessert...) qui sera mis en commun.

Tables, chaises, couverts, assiettes et verres seront à disposition. Si la météo est capricieuse, nous nous installerons dans la Salle polyvalente.

Apéritif, carafe d'eau, pain et café offerts. Pas de vente de boissons.

La participation est gratuite. Au programme de la fête :

19h15 : Pique-nique partagé et démonstration de Country assurée par Lévis Country Line Dance,

22h00 : Distribution des lampions,

22h15 : Défilé en musique avec l'Harmonie municipale,

23h00 : Feu d'artifice.

Rappel : les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.

(ÉCONOMIE)

Vote du budget communal 2018 (P.4)

Voté par le Conseil Municipal, le Budget Primitif 2018 de la commune s'inscrit dans la continuité des budgets des précédents exercices.

Le résultat de clôture du Compte Administratif 2017 est excédentaire.



Les enfants de l'Ecole des Sources en visite à l'Assemblée nationale



EDITO

Madame, Monsieur,

L'école est le lieu de l'apprentissage de la citoyenneté. En transmettant les valeurs démocratiques, des droits de l'homme et du vivre-ensemble, elle participe à la construction d'un socle de références culturelles communes à tous les élèves, favorisant cohésion sociale et vivre-ensemble.

Si la nécessité des cours de citoyenneté est unanimement reconnue, son contenu est souvent plus difficile à définir.

Cette année l'Ecole des Sources a eu la chance d'être sélectionnée pour participer à l'opération "Parlement des enfants" : après avoir été sensibilisés au fonctionnement de nos institutions, les CM1-CM2 ont eu à élaborer une proposition de loi. En amoureux de la nature, les élèves ont ainsi fait un projet visant la protection des insectes et de leur habitat pour redévelopper la chaîne alimentaire de notre écosystème et favoriser la pollinisation.

Au-delà du texte, qui sera examiné par un jury académique puis soumis au jury national du Parlement des enfants, les enfants ont d'ores et déjà souhaité passer aux actes et aménager la cour de l'école : création d'espaces en friches, installation d'un hôtel à insectes, etc.

Enfin le 15 mai dernier, accueillis, par notre Député, ils ont visité l'Assemblée Nationale et ont même pu écouter le Ministre de l'Education nationale dans l'hémicycle.

Un grand bravo aux enfants et enseignants !

Très bel été à toutes et tous. ●

Votre Maire

Anne Grignon

(VISITE)

**Les CM1-CM2
à l'Assemblée
nationale**



L'école est le lieu de l'apprentissage de la citoyenneté. En transmettant les valeurs démocratiques, des droits de l'homme et du vivre-ensemble.

Cette année les enfants de l'Ecole des Sources ont eu la chance de participer à l'Opération "Parlement des enfants" et de formuler à cette occasion une proposition de loi (voir article ci-contre).



Le 15 mai dernier, ils ont ainsi, accueillis par notre Député Jean-Noël Barrot pu découvrir l'Assemblée nationale et son hémicycle.

→ MAIRIE

Résumé du dernier conseil municipal



Séance du 28 mars 2018



● FINANCES ET FONCTIONNEMENT

Le Conseil municipal approuve les comptes de gestion et administratif 2017 de la commune et d'assainissement.

Il adopte les budgets primitifs 2018 de la commune et de d'assainissement. Pour la commune l'excédent de fonctionnement 2017 est affecté en recettes de fonctionnement pour 2018. Le solde d'investissement 2017 est reporté à la section d'investissement 2018.

Pour l'assainissement l'excédent d'exploitation 2017 est reporté à la section d'exploitation 2018.

Le solde d'exécution d'investissement 2017 est reporté à la section d'investissement 2018.

Il fixe les indemnités du maire (à sa demande) sous le taux légal plafond.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018.

● CIMETIERE

Il est décidé d'agrandir le cimetière sur le terrain jouxtant de 1022 m2, acheté dans ce but en 2015. Le Maire est autorisé à signer et à déposer la déclaration préalable pour l'aménagement du cimetière.

● DEMATERIALISATION DES PROCEDURES

Le Conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes du CIG pour la dématérialisation des procédures 2019-2022 de marchés publics, des demandes et suivi des autorisations du droit des sols et la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

● CCAS

Thierry Raux remplace Laëtitia Lamiot-Dray pour siéger au Conseil d'administration du CCAS.

● ENERGIE

Le Conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes d'achat de gaz naturel du SEY.

Décision prises par le Maire par délégation :

- la société KAP architecture de Bondy est maître d'œuvre pour l'agrandissement du restaurant scolaire pour 5000 € HT.

- le contrôle périodique, l'entretien et la réparation des hydrants sont confiés à la SAUR pour un forfait annuel de 904.44 € HT.

→ PROPOSITION DE LOI

Opération "Parlement des enfants"

Il s'agit d'une opération organisée par l'Assemblée nationale avec le ministère de l'Éducation nationale, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et la Mission laïque française (MLF).



Le projet des enfants

→ L'objectif est d'offrir aux écoliers scolarisés en cours moyen une leçon d'éducation civique en leur proposant de découvrir la fonction de législateur. Ils sont, à cet effet, invités à rédiger, sous la conduite de leurs enseignants qui les accompagnent dans cette réflexion, une proposition de loi, au terme d'une discussion qui doit leur apprendre ce qu'est le débat démocratique.

Comment préserver la biodiversité dans sa vie quotidienne ?

Par Marion, Eline, Thibault, Loan, Inès, Sacha, Gabriel M, Ethan A.M., Hugo B, Tiphaine, Matthieu, Rudy, Enzo, Gabriel F, Sam, Fleur, Romane, Victor, Ethan O, Hugo P.P., Ellora, Pierre, Emma et Véronique de l'Ecole des Sources, Lévis-Saint-Nom.

→ Nous ne pouvons pas agir directement sur la fonte de la banquise ou sur la destruction de la forêt tropicale mais nous pouvons agir sur ce qui est autour de nous.

Nous sommes conscients de la gravité de la situation : la moitié des espèces vivantes pourraient disparaître d'ici la fin du siècle et les activités humaines en sont la cause principale.

Nous sommes encore des enfants mais notre génération est informée du danger que court le vivant et c'est elle qui doit/devra agir. Nous avons donc décidé de réfléchir à ce que nous pourrions imaginer à une échelle très locale pour (p)réparer l'avenir de notre planète. Si chacun travaille un petit peu à soigner son milieu naturel, si tout le monde accepte de faire des efforts simples, nous pourrions réussir à redresser la situation.



Tout en travaillant en sciences sur les notions de milieu de vie, d'espèce et d'écosystème, nous avons réfléchi à

la mise en œuvre d'actions très simples sur notre propre commune et construit une proposition de loi, qui, nous l'espérons, sera adoptée et généralisée à toute la France.

Défendons nos insectes, défendons nos plantes, défendons nos vers de terre, défendons la planète !

Proposition de loi faite au Parlement des enfants

Cette proposition vise à la protection des insectes et de leur habitat pour redévelopper la chaîne alimentaire de nos écosystèmes et favoriser la pollinisation.

Article 1 : Il est obligatoire de laisser un tiers des espaces verts publics en friche (non tondus) pour protéger la microfaune et laisser pousser la végétation librement.

Article 2 : Pour préserver les décomposeurs (ex : les vers de terre), il faut arrêter de retourner la terre en profondeur mais plutôt la griffer en surface. Cette pratique doit être appliquée par les agriculteurs.

Article 3 : Les communes doivent avoir un nombre suffisant d'hôtels à insectes par zone de friche pour favoriser leur réimplantation.

Article 4 : Un registre de plantes endémiques (locales) est disponible dans chaque mairie. Les habitants des communes sont invités à le consulter avant de faire leurs plantations pour éviter l'invasion d'autres espèces.

→ ÉCONOMIE

Vote du budget primitif 2018



Voté par le Conseil municipal, le Budget primitif 2018 de la commune s'inscrit dans la continuité des budgets des précédents exercices. Le résultat de clôture du Compte administratif 2017 est excédentaire.

Budget Primitif Commune 2018

→ Le budget communal 2018 repose sur trois grands principes :

- maintien des taux des taxes locales pour ne pas alourdir les impôts,
- pas d'emprunt pour conserver un endettement nul,
- maîtrise des dépenses de fonctionnement pour conserver une capacité d'autofinancement permettant de réaliser les investissements sans recourir à l'emprunt.

Fonctionnement

La maîtrise des dépenses de fonctionnement constitue une priorité et un effort constants. Cette année, les trois postes de dépenses évoluent de la manière suivante :

- les charges générales, en augmentation (+4 %), permettant de réaliser les nombreux travaux ponctuels d'entretien de la voirie communale, l'entretien de nos bâtiments, la gestion de l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés (+12 enfants), la réfection des locaux de la mairie, la maintenance de nos systèmes de sécurité, d'énergie, des matériels informatiques.
- les charges de personnel, stables (+1.2 %), maîtrisées malgré l'embauche d'une aide administrative (surcharge due aux complications administratives, au traitement de don-

nées sur des nouveaux logiciels pour cimetière et assainissement), l'inflation, l'augmentation des charges patronales,

- les charges de gestion courante, réduites (- 5 %), partiellement dues à des articles changeant de chapitre M14, pour subventionner les budgets annexes du CCAS et de la CDE, participer aux divers organismes de regroupement et garantir l'équilibre budgétaire de l'école des Sources et du Centre de loisirs.

La commune a décidé à nouveau pour cette année, de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux qui demeurent inchangés à :

- taxe d'habitation (TH) : 14.01 %
- taxe sur le foncier bâti (TFB) : 10.14 %
- taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 59.74 %
- cotisation foncière des entreprises (CFE) : 17.76 %

Globalement, les dépenses du budget de fonctionnement 2018 sont stables malgré l'augmentation constante du prélèvement obligatoire de l'Etat, le FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) pour réduire sa dette. Le bon résultat reporté de l'exercice 2017, supérieur à celui de l'année précédente, permet de basculer un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 830 000 €.

Concernant les recettes, la perception

des taxes et impôts devraient être stables alors que les dotations de l'Etat sont en forte diminution (-15 %/an) depuis 3 ans et encore de -7 % pour 2018.

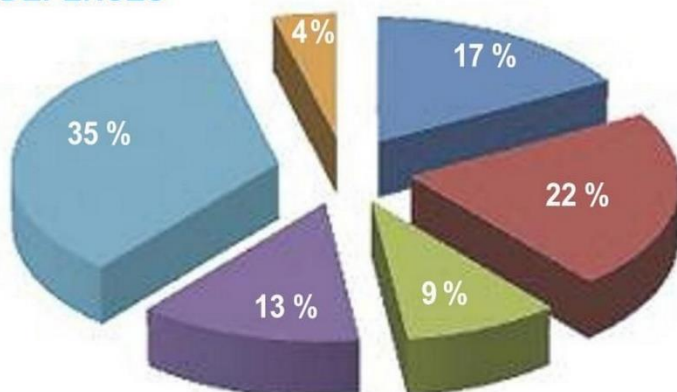
Fonctionnement

Le budget d'investissement 2018 prévoit l'engagement et/ou la réalisation des aménagements et travaux suivants financés en autofinancement et grâce à l'obtention de subventions de l'Etat, du Département et de la Région. Les travaux suivants sont inscrits au budget :

- travaux d'entretien et de renforcement de la voirie communale,
- révision du PLU communal,
- remplacement d'un véhicule des services techniques,
- amélioration de la sécurité routière et de la gestion du stationnement,
- agrandissement restaurant scolaire,
- création d'un cheminement piéton en accotement de la RD58,
- lancement d'un contrat rural 2018-2020 pour les travaux ou aménagements suivants :
 - sécurisation de l'accès à l'école,
 - réfection et mise aux normes de l'accueil mairie,
 - reprise totale de l'installation électrique, du câblage, de l'éclairage scénique, installation d'une centrale anti-intrusion au CPY,
 - remplacement du parquet de la grande salle CPY,
 - agrandissement du cimetière.

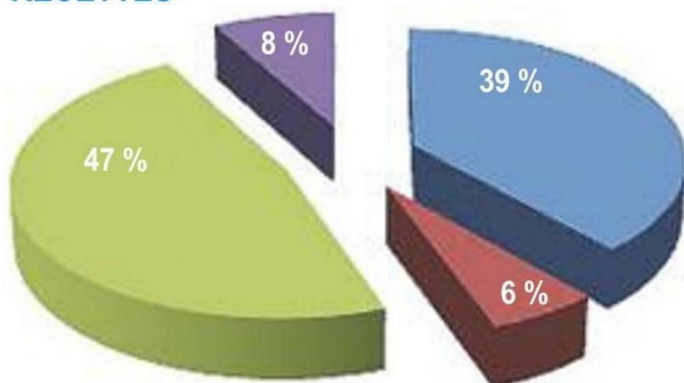
FONCTIONNEMENT : BUDGET DE 2 343 400 €

DEPENSES



- Charges générales (dont entretien voiries)
- Charges de personnel
- Charges de gestion courante (dont subventions Associations, CCAS, CDE, participation Syndicats intercommunaux et charges exceptionnelles)
- Reversement au FNGIR et FPIC
- Virement à la section d'investissement
- Dépenses imprévues

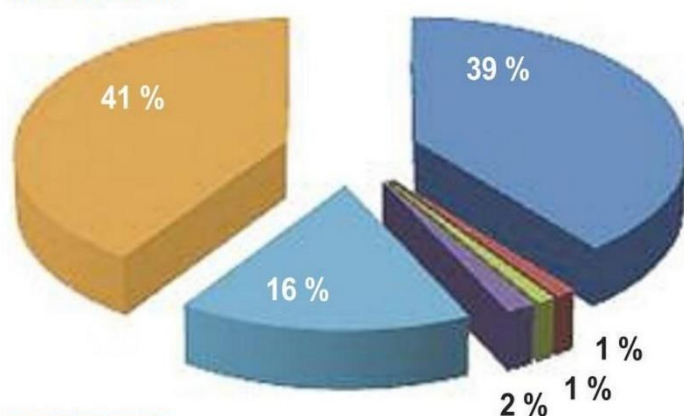
RECETTES



- Excédent de fonctionnement reporté de 2017
- Revenus de produits
- Impôts et taxes (réforme fiscalité collectivités territoriales, taxe additionnelle aux droits de mutation)
- Dotations et participations de l'état

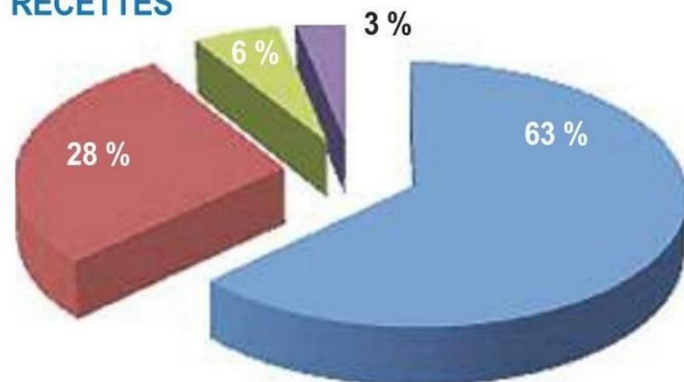
INVESTISSEMENT : BUDGET DE 1 318 500 €

DEPENSES



- Bâtiments publics (Eglise, Centre polyvalent, école, cimetière...)
- Mairie (travaux, modification PLU)
- Aménagement centralité Yvette (construction Centre de loisirs)
- Matériel
- Voirie et achat terrains
- Provisions pour travaux

RECETTES



- Virement de la section fonctionnement
- Subventions d'investissement (Etat, Région, Département, Etablissements publics)
- Ressources propres (FCVA et TAM)
- Excédent d'investissement 2017



Économie... : vote du budget 2018



Budget Primitif Assainissement 2018

Voté également par le Conseil municipal, le 28 mars 2018, le Budget Primitif 2018 de l'assainissement s'inscrit dans la continuité des budgets précédents.

Le budget d'exploitation 2018 s'équilibre, compte tenu des dépenses suivantes :

- le contrat d'entretien du réseau sous-pression, regroupé à celui du réseau gravitaire,
- le renouvellement de plusieurs pompes de relevage,
- le curage des fossés communaux,
- le curage des avaloirs des eaux pluviales.

Par les recettes suivantes :

- les abonnements de branchements d'administrés aux réseaux,
- les redevances d'assainissement liées aux réseaux gravitaire et sous-pression,
- l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice précédent.

Budget CCAS : Centre communal d'action sociale

Le budget du CCAS (budget annexe du budget communal) voté le 30 mars 2018, ne comporte qu'une section de fonctionnement. Les re-

Le budget d'investissement prévoit des travaux d'assainissement pour cet exercice suite à l'engagement de l'actualisation de notre schéma directeur d'assainissement (SDA). Les travaux suivants sont provisionnés :

- la rénovation du réseau pluvial,
- les travaux sur les réseaux suite à étude SDA,
- les compléments de travaux sur les réseaux suite aux ITV.

Les budgets de la décennie à venir devront tenir compte de deux éléments :

- le versement des subventions s'est arrêté en 2013, alors que les échéances des emprunts courent jusqu'en 2022,
- la fin de durée de vie des pompes de relevage, estimée à 10 ans,
- le réseau gravitaire, installé depuis près de 30 ans, nécessite des travaux au-delà des seules opérations de maintenance courante (ITV).

cettes proviennent essentiellement de la subvention communale et de libérations reçues des participants ou de dons.

Ces fonds permettent au CCAS, d'aider des familles de la commune dans le besoin et d'organiser des activités pour les personnes du 3^e âge.

Le CCAS intervient pour :

- apporter une aide alimentaire, fournir des aides d'urgences aux familles,
- offrir des colis de fin d'année, attribuer des bons d'énergie,
- assurer un service de télésurveillance,
- gérer une livraison de repas à domicile, regroupée avec Les Essarts-le-Roi,
- organiser un repas de fin d'année et une animation,
- organiser deux goûters et deux repas traditionnels par an,
- organiser une sortie de printemps pour les personnes du 3^e âge.

Budget Caisse des Ecoles : Ecole et Centre de loisirs

Le budget de la Caisse des Ecoles (budget annexe du budget communal), voté le 27 mars 2018, ne comporte qu'une section de fonctionnement.

Les recettes proviennent essentiellement de la subvention communale (équilibre du fonctionnement pour l'Ecole et le Centre de loisirs) et d'organismes tels que la CAF, de participation des parents aux services périscolaires et de libéralités reçues des participants ou de dons (pour le Centre de loisirs).

Ces fonds permettent à la CDE d'équilibrer les dépenses indispensables "Autour de l'Ecole" telles que l'étude surveillée, la garderie, le Centre de loisirs et de gérer ses charges de personnel.

La CDE intervient également pour :

- financer les récompenses pour la fin d'année scolaire (livres, spectacle, ...)
- financer les transports pour les écoles maternelle et primaire,
- financer les transports et activités pour le Centre de loisirs. ●



travaux et cadre de vie

→ TRAVAUX...

Côté école, côté rue, côté cour...

AGRANDISSEMENT DE LA RESTAURATION SCOLAIRE



→ Afin de pouvoir répondre à l'augmentation de la fréquentation, la salle de la restauration scolaire s'agrandit.

Aujourd'hui la cantine peut accueillir au maximum 71 personnes par service et deux services sont organisés tous les jours pendant la pause méridienne de 12h à 13h45. Le projet d'agrandissement permettra d'accueillir une vingtaine de personnes en plus par service. Concrètement les travaux consisteront dans une extension d'environ 25 m2 supplémentaires pris sur les locaux attenants actuellement à usage de réserve. L'objectif est de pouvoir réaliser ce projet le plus rapidement possible avec un achèvement des travaux à la fin de l'été 2018 pour qu'à compter de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2018 la nouvelle salle soit opérationnelle. ●

DEBUT DE LA CAMPAGNE DE VOIRIE ESTIVALE



→ Après les travaux d'assainissement des derniers mois, la campagne estivale de voirie débute. Au menu nids de poule et faïencage, le tout arrosé d'enrobé à chaud.

Comme chaque année, les critères retenus ont trait à la sécurité et la fréquentation des

voies, la nécessité d'intervenir à titre préventif ou curatif. Une section de la Route de Maison Blanche ainsi que des points de

faiblesse Route de Girouard, d'Yvette et de Coignières seront traités. Les Parkings Centralité Yvette et de la mairie seront en partie rénovés. Le marquage de places de stationnement, du point école, de passages protégés sera rafraîchi.

La couche de roulement de la rue des Bruyères, de la route des Charmes et de la rue de l'Eglise, réalisée l'été dernier mais souffrant d'un défaut du liant appliqué, sera reprise par notre opérateur sans frais pour la commune. Enfin, les services techniques procéderont à une tournée de graves compactées afin de combler et niveler trottoirs ou chemins éprouvés par l'hiver rigoureux et la pluviosité généreuse. ●

RESPECT DES INSTALLATIONS COLLECTIVES

→ Comme chaque année, les filets des cages et éléments du terrain d'évolution seront changés. Afin de les préserver précisons qu'ils n'ont pas vocation à servir pour l'escalade, s'y pendre ou subir l'épreuve du feu mais sont bel et bien conçus pour éviter que les ballons ne s'égaient sur la route ou dans l'Yvette.

De même que la façade de la salle polyvalente n'est pas destinée à servir de surface d'entraînement au tir au but, squash ou lancer d'objet divers à la fronde, à l'arc ou à la catapulte.

A noter qu'une fontaine publique sera installée près du chalet afin d'offrir un point d'eau fraîche pour se désaltérer.

Rappelons enfin que cet espace animé et convivial est fréquenté par petits et grands aussi merci de respecter les règles d'usages des adrets et autres installations ludiques et sportives présentes et de ne pas laisser de détritus à terre sur site ou à ses abords." ●



LA RD58 FAIT PEAU NEUVE...

→ La RD 58, entre l'Abbaye de Notre Dame de la Roche et le collège Sainte-Thérèse, fait peau neuve : le département réaménage complètement cette section de la départementale pour ralentir la vitesse des véhicules, créer des liaisons piétonne et cyclable. ●



(ÉLECTRICITÉ) Compteur Linky



Face au débat soulevé sur les émissions d'ondes et la confidentialité des données personnelles, Enedis certifie que son matériel respecte les normes sanitaires françaises et européennes et les prérogatives de la CNIL.

Certaines municipalités ont pris des "arrêtés d'interdiction" afin de contrer le déploiement de Linky sur leur territoire.

Ces démarches s'avèrent toutefois inopérantes du fait de la jurisprudence : toutes ces actions se sont vues déboutées en justice pour motif d'illégalité (Tribunal administratif de Nantes du 1er juin 2016, de Bordeaux du 22 juillet 2016 et 14 octobre 2016). Les Conseils municipaux ne sont en effet pas reconnus compétents pour délibérer sur cet objet.

Il est rappelé que les particuliers peuvent s'opposer à l'installation en effectuant une démarche personnelle auprès d'Enedis (par courrier recommandé avec accusé de réception).

Des conséquences liées à ce refus doivent néanmoins être prises en compte : la majoration du tarif des interventions physiques des techniciens lors d'un relevé ou d'un changement de puissance du compteur.

Enedis a mis en place un numéro vert et un site internet :

Tél. : 0 800 054 659

www.enedis.fr/linky

Durant la phase de déploiement de Linky, la plus grande vigilance est recommandée vis-à-vis d'éventuels faux installateurs. Les techniciens affiliés Enedis doivent arborer le logo "Partenaire Enedis" et vous présenter un badge d'identification.

(NETTOYAGE DE PRINTEMPS) Petit inventaire (à la Prévert)...



→ Bidons, bouteilles plastique ou verre,
Vides d'alcool, pinot, vin, bière,
Caméra, canettes, paquets de jambon...
Et mêmes quelques DVD cochons,
Restes d'amours éphémères
Salissent sans gêne la clairière.
Pots plastiques, bassine, cafetière,
Encadrent tristement le cimetière.
Pare-brise, câbles, enjoliveurs,
Pas de carcasse mais un moteur.

Et enfin pour les bricoleurs
tomettes, pots de peintures, fer à souder.
En tout 380kg de déchets, 2m³ à ramasser.

Par des enfants et des plus grands lors du grand nettoyage de printemps.

Et malgré le plaisir d'un goûter partagé, tout ce temps donné à nettoyer ne remplace pas une bonne balade en forêt. ●

(A VOTRE DISPOSITION...)

Canicule, portage de repas, minibus..

CANICULE

→ Vous êtes une personne âgée et/ou handicapé(e), vous avez des problèmes de santé ou vous avez peur d'être seul(e) pendant l'été ? Faites-vous recenser dès maintenant auprès de la mairie. Ce recensement est gratuit et volontaire. Les informations que vous communiquez sont confidentielles.

En cas de canicule, les personnes recensées sont contactées par des agents de la Mairie ou du Centre communal d'action sociale, pour s'assurer que vous allez bien et vous prodiguer des conseils utiles. ●

PORTAGE DE REPAS

→ Portage des repas à domicile.
7 jours sur 7 ou à la carte (quelques jours dans la semaine, midi et soir ou uniquement le midi). Renseignez-vous.

MINIBUS

→ Le Minibus vers le marché des Es-sarts. Tous les mardis et vendredis matin, (avec le chauffeur qui vient vous chercher). Fini les problèmes de circulation et de stationnement... N'hésitez pas, c'est pour vous !!!
Renseignements en mairie.

BONS ENERGIE



→ Savez-vous que vous pouvez peut-être en bénéficier, n'hésitez pas à contacter la mairie.

Si vous êtes :

- non imposables.
 - âgés d'au moins 65 ans ou retraités (entre 60 et 65 ans),
 - bénéficiaires de la carte d'invalidité,
- La somme est fixée à 250 € par bénéficiaire.

(DRONES DE LOISIR)

Usage réglementé



→ La Direction générale de l'Aviation civile (DGAC) a publié une note relative à l'usage des drones de loisir. Celle-ci

fait état des différents arrêtés réglementant le vol des drones. La DGAC précise en dix points les règles de base pour assurer la sécurité des personnes et des aéronefs. En cas de doute renseignez-vous.

Ces règles découlent de textes de loi en vigueur. Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter ces articles de loi sur le site internet du gouvernement.

Le site met aussi à disposition l'outil Géoportail, www.geoportail.gouv.fr/donnees/resfrictions-pour-drones-de-loisir, qui permet de situer les zones de vol autorisées.

VOS RENDEZ-VOUS A LEVIS-SAINT-NOM

Juin	Vendredi 8 : Gala de danse Salle polyvalente (F2L), soir Dimanche 10 : Gala de danse au Scarabée (F2L) Dimanche 17 : Concert de fin d'année des élèves (F2L) Salle polyvalente Jeudi 21 : Loto et Goûter (Jeunes d'Autrefois), petite salle Samedi 30 : Fête de l'école (La Récré)
Juillet	Vendredi 13 : Fête nationale
Sept.	Samedi 8 : Forum des Associations 10-17h Samedi 15 et dimanche 16 : Journées du Patrimoine Jeudi 20 septembre : Goûter et Jeux (Jeunes d'Autrefois), petite salle



(CCAS)

Repas au Lycée hôtelier

→ 42 convives ont pu profiter de l'accueil du lycée entièrement reconstruit. Merci aux professeurs et aux élèves pour ce succulent repas et en prime cette chaleureuse rencontre intergénérationnelle.

Le programme des festivités jusqu'à la fin de cette année : après notre sortie de Printemps en val de Loire. Les mardis après-midi cinéma. Début octobre aura lieu notre dorénavant traditionnel repas d'automne. Puis le samedi 8 décembre à midi, notre repas de fin d'année au Cabaret L'Étincelle à Pierres près de Maintenon. Rejoignez nous !!!!! ●

(SÉCURITÉ)

La Gendarmerie veille...



Comme chaque année nous vous invitons, par précaution, à informer de votre absence la Gendarmerie de Chevreuse.

La Gendarmerie effectuera une ronde quotidienne des maisons et appartements qui lui auront été signalés.



Téléchargez la brochure "Prévention vols et cambriolages : quelques conseils" sur le site de la mairie : <http://www.levis-saint-nom.fr/images/stories/actualites/cambriolages.pdf>

Téléchargez l'imprimé "Opération tranquillité vacances"

- à déposer ou à adresser par courrier, 71 route de Rambouillet, 78460 Chevreuse,
- ou à envoyer par mail : bta.chevreuse@gendarmerie.interieur.gouv.fr

<http://www.levis-saint-nom.fr/images/stories/actualites/otvddeindiv.pdf>
Ces documents sont aussi disponibles en mairie.

(CLUB DES JEUNES D'AUTREFOIS)

Un séjour à Vienne en fin d'année...

→ A la parution de ce journal, le Club aura organisé en avril son déjeuner "Repas Printanier" avec après-midi dansant animé par le groupe de musiciens et sa chanteuse !

Fin mai, aura eu lieu un voyage de 3 jours à Prague pour un groupe d'une vingtaine de personnes.

Le jeudi 21 juin, un loto avec goûter sera organisé dans la petite salle du Centre polyvalent, adhérents soyez nombreux à passer l'après-midi avec les membres du bureau.

Pendant les mois de juillet et d'août, les membres du bureau feront relâche, aucune activité

ne sera proposée pendant cette période.

Le jeudi 20 septembre, ce sera la rentrée, un goûter avec jeux sera organisé dans la petite salle du Centre polyvalent.

Du dimanche 2 au mardi 4 décembre, un séjour de 3 jours / 2 nuits vous est proposé à Vienne au prix de 760 €/pers. (inclus : transports, hébergement, pension complète, visites, assurances et un dîner-concert). Pour vous inscrire à ce séjour, renseignez-vous auprès du président (pour les non-adhérents une cotisation de 10 € sera obligatoire). ●

Le Président Michel Guichard - 06 07 26 70 52
mgd78320@gmail.com

Heureusement le beau temps arrive, à temps pour les compétitions adultes qui vont occuper les terrains le samedi après-midi pour les filles et quelques dimanches matins pour les garçons en mai et début juin.

Le tournoi interne va aussi démarrer et il se terminera le dimanche 24 juin par notre traditionnelle fête.

Si vous souhaitez profiter de nos installations pour la belle saison, n'hésitez pas à prendre une cotisation « été » : 78 € pour un adulte, 47 € pour un enfant, licence comprise. Si déjà licencié, fournir le numéro de licence, le coût de celle-ci sera retiré. Nous pouvons aussi vous appliquer des tarifs spéciaux pour de courtes périodes, par exemple, pour des invités en vacances. ●

Contacts : Manuela Le Borgne
06 87 11 19 99 ou 01 39 38 00 84
Elisabeth Flandin - 01 34 61 73 47
Michèle Dormois - 01 34 61 04 42

(F2L)

Salon des arts et concert annuel...



→ Le dernier événement de l'année arrive avec le Concert des Elèves de piano et guitare de F2L accompagnés des batteurs de l'Harmonie. Il aura lieu à 15h30 dimanche 17 juin et est ouvert à tous.

Une saison s'achève et, avec elle, un cycle de 8 années de danse avec notre professeure Sophie Guyot. Son implication et l'art de transmettre sa passion auront touché beaucoup d'élèves et permis le doublement de leur nom-

bre. Alors, un très grand merci à Sophie !

Pour conclure, je vous communique 2 informations :

- le nom des lauréats des prix du public du Salon des arts : Yann Graffion (peintre), pour les artistes et Lucas Balsas-Jorge (feronnerie et bois), pour les artisans (coordonnées sur le site F2L de la mairie).

- Une nouvelle activité pour la rentrée : des cours de stretching le jeudi (à coupler éventuellement avec la gym le mardi). ●

(TCL - TENNIS CLUB)

Le temps des compétitions

→ L'activité du tennis à été fortement perturbée cet hiver par le temps pourri, mais

nous nous efforçons de récupérer tous les cours qui n'ont pu être donnés

(LA RÉCRÉ)

Chasse aux œufs Fête de l'école...



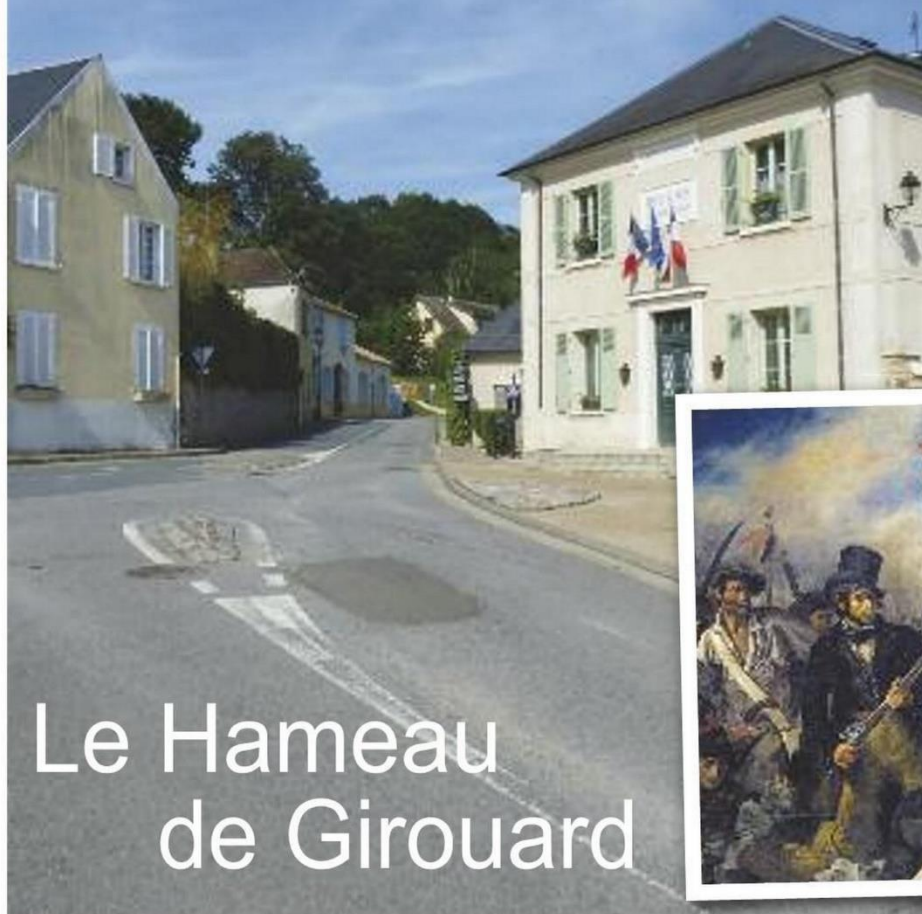
→ Merci aux enfants, toujours fidèles à la chasse aux œufs, et pour votre joyeuse participation à la soirée karaoké/boum !

Comme chaque année, La Récré fêtera la fin de l'année scolaire avec la fête de l'école le 30 juin prochain. Nouveauté cette année, le spectacle de fin d'année des enfants ne se déroulera pas le même jour. Mais le programme n'en sera pas moins festif : kermesse, barbecue, musique, tombola et soirée dansante animée par un groupe.

Ambiance guinguette sous les tonnelles et Fête du Village toute la journée se prolongeant la nuit, dans un environnement protégé pour l'occasion, permettant à la fois d'apprécier une journée suspendue dans le temps, et de participer au financement d'activités pour l'Ecole primaire des Sources. ●

Contact : Arnaud Launay - Président
larecre.levis@yahoo.fr

Voyage dans le temps... toute une histoire...



“Constitué d'une multitude de hameaux, Lévis-Saint-Nom ne comporte pas véritablement de cœur de village. Girouard, avec la mairie, tente de se placer comme un lieu de rassemblement”... ●

L'époque révolutionnaire

→ Quatre mois après l'assemblée des Etats généraux, c'est la prise de la Bastille, l'intendant de la capitale, Bertier de Sauvigny (voir dernier Lévis-infos), est parmi les premières victimes de la Révolution. La carte de Saint-Nom de Lévy issue de son “Atlas de la Généralité de Paris” illustre la couverture du plan édité par la commune.

L'arbre de la Liberté, planté en 1792, meurt peu après ; ceci laisse à penser qu'il y eut peut-être, ici, des ennemis de la Liberté... Il fut remplacé en 1794.

Le village de Lévis bien qu'éloigné de Paris et Versailles n'échappe pas à la tourmente révolutionnaire. Les 325 ha-

bitants d'alors subissent la famine, l'armée républicaine a d'énormes besoins. Le Conseil général de la commune se réunit dans l'ancien presbytère. Il est composé d'un maire, d'officiers ministériels, d'un procureur et d'un agent national. Lors des assemblées, tout citoyen qui y assistera ne pourra “prendre la parole qu'après avoir obtenu l'autorisation du maire et ne pourra être interrompu tant qu'il n'aura pas fini de parler”.

La pression est très forte, trois maires se succèdent de 1792 à 1795. Céréales, chevaux et voitures sont réquisitionnés. Des hommes, souvent récalcitrants, sont engagés dans l'armée.

La municipalité est contrainte de gérer

ces situations sous la surveillance du district de Dourdan ; elle procède à des interpellations, confiscations et répartit les ressources alimentaires dans les foyers.

Quelques mesures prises par la municipalité :

- **le 15 Ventôse An II de la République (5 mars 1794)**, après avis du Comité de Salut Public, il est arrêté que la commune portera désormais le nom d'Yvette en lieu et place de Saint-Nom de Lévy, doublement entaché d'aristocratie.

- **le 10 Pluviôse de l'an II (30 janvier 1794)**, après que trois ormes, symboles de la féodalité abolie, aient été vendus, un arbre de la liberté est planté devant la population rassemblée sur la place de Girouard.



Après des déclarations solennelles à la gloire de la République une et indivisible, un banquet fraternel attend les citoyens du village.

- **le 5 Germinal de l'an III de la République (26 mars 1795)**, le maire engage tous les “bons citoyens” à dénoncer à la Municipalité ceux, qui par des propos séditeux, porteraient atteinte à la souveraineté nationale. Il est enjoint aux citoyens et citoyennes de porter la Cocarde nationale, signe de ralliement de tous les républicains.

Le calme revient... Après cette période mouvementée, les affaires courantes portent en particulier sur, le culte paroissial, la réfection des chemins vicinaux, l'instruction primaire. *Ce que nous verrons dans le prochain numéro...*

Remerciements : Extraits du livre “Au fil de l'Yvette” encore disponible auprès de l'AMICALE (Association pour la MISE en valeur du CADRE naturel et culturel de Lévis Saint Nom), merci à eux.



(13 JUILLET)

Vous souhaitez participer au Pique-nique républicain du 13 juillet, retournez le bulletin de participation joint à ce numéro en Mairie avant le 6 juillet ou inscrivez-vous par mail à : lsn13juillet2018@gmail.com.

(ANNONCE)

**Vends livres WINX très bon état. Saisons 1 à 5.
1 € / 1 livre - 9 € / 10 livres.
Tél. : 06 86 05 19 70**

(ÉTAT-CIVIL)

Décès

Bernard BIESSY le 18/02/2018
Gilbert BELLANGER le 12/04/2018
Maurice BEELDENS le 19/04/2018

Mariage

Philippe PINHEIRO et Mélanie DE OLIVEIRA le 26/05/2018

Naissances

Lucie FOURTANÉ LOSADA née le 12/03/2018
Héloïse CAREYRON née le 13/03/2018

→ CÔTÉ JARDIN Couleurs et parfums...



→ L'été nous offre en ce moment une multitude de couleurs, d'odeurs et aussi parfois de saveurs. Mais les meilleurs moments passés au jardin ne doivent pas faire oublier les travaux indispensables pour profiter pleinement de ces petits plaisirs.

Sur le plan météorologique, nous constatons aujourd'hui des écarts importants entre des périodes de froid, pluie, chaleur et sécheresse. Ceci gêne plutôt l'activité de jardinage et demande une permanente adaptation.

Nous allons regrouper les actions à entreprendre en plusieurs catégories comme par exemple de :

- 1 - **diminuer les travaux à réaliser par l'utilisation de moyens nouveaux,**
- 2 - **lutter contre la sécheresse en respectant quelques conseils essentiels,**
- 3 - **se protéger contre les envahisseurs avec l'introduction de moyens biologiques.**

• 1 - Pour la première, qui est de diminuer les différents travaux à réaliser, on va parler surtout des vivaces dans le jardin d'agrément. Celles-ci apportent de la simplicité et de meilleurs résultats avec des plantes souvent robustes et rustiques. Par ailleurs, nous pouvons multiplier ces vivaces à notre guise par bouturage ou par partage de souches.

Ceux qui ont des jardins ombragés pourront sélectionner les hellébores qui égayent "les petits coins" privés de soleil. Les heuchères et les asperules qui associées vont si bien ensemble, les astilbes aux fleurs ressemblant à des épis roses et plumeux, les cœurs de Marie blanches ou roses, les rhododendrons, pervenches représentent d'autres alternatives.

Pour ceux qui veulent occuper le terrain et limiter ainsi le désherbage, certaines plantes vivaces couvre-sol sont de véritables championnes. Elles habillent les talus, le pied des arbres de leur longue floraison ou soulignent agréablement allées et bordures de massifs.

• 2 - La lutte contre la sécheresse représente une autre préoccupation importante de l'été. La chaleur estivale est très souvent étouffante, parfois orageuse mais rarement pluvieuse. Or, il est bien sûr important d'apporter le minimum vital d'eau sur vos fleurs ou vos légumes. L'économie l'eau doit être cependant une de nos priorités. Ainsi par exemple, évitez d'arroser le gazon car celui-ci reprendra son aspect habituel dès les premières pluies.

En même temps, il est recommandé de nettoyer, biner ou sarcler vos massifs pour limiter l'évaporation et permettre une bonne pénétration des premières gouttes d'eau. Rappelez-vous à ce sujet que vous devez préférer l'arrosage du soir afin de limiter l'évaporation.

Le "paillage des sols" est considéré aujourd'hui comme de plus en plus important dans ce domaine. Il présente l'avantage de conserver l'humidité aux pieds des plantes tout en limitant les repousses des mauvaises herbes.

• 3 - Le jardinier doit aussi se battre aussi pour protéger ses plantes contre les ravageurs. Ainsi, malgré tous nos efforts la pyrale du buis sera de toute manière très difficile à éliminer et nous devons penser à d'autres solutions. Le Lonicéra ou chèvrefeuille est un type d'arbuste, de culture facile, tolérant à tous types de sols, qui se plaît aussi bien à mi-ombre qu'en plein soleil. La multiplication s'effectue par bouturage de tiges aoûtées ou par marcottage. Les variétés qui se rapprochent le plus du buis sont le Lonicera nitida elegans ou chèvrefeuille à forme de buis et Lonicera pileata un peu plus recouvrant. Sur un plan visuel, l'illusion est quasi-parfaite.

Mais bien d'autres parasites sont présents et nous allons terminer en parlant des chenilles défoliatrices des arbres fruitiers. Elles font parler d'elles en ce moment mais peuvent être détruites avec Bacillus Thurengiensis que l'on trouve facilement dans le commerce.



Daniel de L'Amicale



Lévis-infos

JUIN 2018 - N°18
Journal municipal édité par la Mairie de Lévis-Saint-Nom
Directrice de la publication : Anne Grignon - Rédaction : Commission Communication
Martial Goussard - Anne Bergantz
Laure Bongert - Anne Grignon
Jean-Pierre Morel - Sylvie Roiseux
Myriam Santerme
Conception réalisation : A com. Anssens - Crédit photos : Mairie Lévis-St-Nom - F. Anssens
PNR - Orange - Freepik.com
Pixabay - DR.

MAIRIE LÉVIS-SAINT-NOM
Place Yvon Esnault
Tél. 01 34 61 82 05
Fax : 01 34 61 49 94
levis.mairie@wanadoo.fr
www.levis-saint-nom.fr
Ouvert : Lu - Ma - Me - Ve : 8h30-12h
Je : 8h30-12h - 14h-20h.



**Lévis
Saint
Nom**

Parc
naturel
régional
de la Haute Vallée
de Chevreuse